

EDUCATEUR FEDERAL 1 Escrime Artistique (saison 22/23)

MODULE 4 : PERFECTIONNER LES PRATIQUANTS

Épreuve Module 4A :

- Une pédagogie collective de perfectionnement, avec arme, dans sa spécialité (période médiéval ou grand siècle – 40 minutes maximum) suivi d'un entretien (10 minutes maximum) – Préparation écrite (30 minutes maximum) – Sujet tiré au sort

Épreuve Module 4B :

- Une séance collective d'initiation, avec arme, dans une autre période (médiévale ou grand siècle - 20 minutes maximum - thème libre)

Épreuve Module 4C :

- Lexique et classification

MODULE 5 : IMPLICATION DANS LE FONCTIONNEMENT DU CLUB

Épreuve Module 5A :

- Bilan des actions en structure (club ou ligue ou comité). Contrôle continu et bilan à la fin de la formation. Évaluation effectuée par le président de la structure et le tuteur du candidat

Épreuve Module 5B :

- Vie associative et réglementation fédérale (écrit ou oral)

Épreuve Module 5C :

- PSC1 ou équivalent (Certificat de compétence de citoyen de sécurité civil) ; Hors formation des 100 heures.

MODULE 6 : CONDUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES ET PROMOTIONNELLES

Épreuve Module 6A :

- Présentation d'un dossier relatant une démarche d'enseignement (objectifs, progression sur 6 séances ou plus, réalisation d'une manifestation interne au club, bilan). Durée 40 minutes (20' d'exposé et 20' d'entretien)

Consignes :

- Être âgée de 18 ans pour passer l'examen
- Avoir fait minimum 60 heures de formation en stage avec un Cadre Technique
- Avoir fait minimum 40 heures de formation en club avec son tuteur.
- Pour le passage d'un second éducateur 1, le module 5 reste acquis. Idem pour un troisième éducateur 1.